



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DÉCEMBRE 2022

Le 12 décembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 18

- Votants : 19

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, André Arnaud, Didier Crouzet, Philippe Dubois, Sébastien Genest, Didier Maneval, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier, Denise Vallat, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à M. Philippe Dubois)
Sébastien Genest (pouvoir à Mme Sandra Picot jusqu'à 19h16)
Tiphaine Vernet arrive à 18h42

■ Administration de l'assemblée délibérante

a. Appel des conseillers – Vérification du quorum
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

b. Election du secrétaire de séance
Sandra Picot est désignée secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

c. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 novembre 2022
M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 4 novembre 2022.

Vote à l'unanimité

d. Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Modification des indemnités des élus.

Vote à l'unanimité

■ Affaires générales

Modification des indemnités des élus

Par délibération n°54/2020 du 9 juillet 2020, le conseil municipal a fixé les indemnités des élus pour l'exercice effectif d'une délégation de fonction.

Pour mémoire, l'enveloppe indemnitaire disponible est constituée de l'indemnité maximale du maire (hors majoration), augmentée des indemnités maximales à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Fixer le montant des indemnités tel que présenté ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Deux nouvelles délégations : Isabelle Rouveure conseillère déléguée à la communication et Sébastien Genest avec une deuxième délégation à la coordination intra-communale.

Ces nouvelles indemnités seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est rappelé que ces nouvelles délégations sont possibles suite au départ de Christiane Maurel et à la démission de Léo Bader de ses fonctions de conseiller délégué.

M. le Maire remercie Isabelle Rouveure, Sandra Picot, Tiphaine Vernet et Cécile Chanteperrix pour la remise en forme du journal du Chambon-sur-Lignon.

Vote à l'unanimité (2 abstentions MM. Roux et Savini)

M le maire propose aux membres du conseil d'attendre l'arrivée de Sébastien GENEST pour traiter le point suivant. Unanimité

a) Adoption des tarifs municipaux 2023

Il convient d'adopter les tarifs communaux qui seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2023.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Adopter les tarifs communaux au 1^{er} janvier 2023 ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité

b) Adoption de la tarification piscine « Autres structures » dès le 1^{er} janvier 2023

Il convient d'adopter la nouvelle tarification Piscine « Autres structures » qui sera applicable dès le 1^{er} janvier 2023.

M. le Maire propose la séance à 40€.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Appliquer le tarif piscine « Autres structures » dès le 1^{er} janvier 2023 ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité

■ **Affaires financières**

a) Cantine à 1€

Lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2022, la tarification sociale de la restauration scolaire a été adoptée.

Les tranches étaient les suivantes :

Proposition de Tarification cantine	Quotient familial				
	≤ 200	201 à 300	301 à 400	401 à 500	500 et +
	0,70 €	1,00 €	1,50 €	2,50 €	Plein tarif

Il apparaît que ces tranches ne profitent pas à toutes les familles relevant de la précarité.

Les tranches suivantes sont proposées en lieu et place et seront appliquées au 1^{er} septembre 2022.

Proposition de Tarification cantine	Quotient familial				
	≤ 500	501 à 899	900 à 1099	1100 à 1499	1 500 et +
	0,70 €	1,00 €	1,50 €	2,50 €	Plein tarif

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Valider les nouvelles tranches tarifaires telles que présentées ;
- Appliquer ces tarifs au 1^{er} septembre 2022 ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Les tranches sont relevées pour obtenir une tarification plus sociale. Depuis la cantine à 1 Euro, beaucoup plus d'enfants mangent à la cantine, ce qui demande plus d'entretien et d'accompagnement.

Vote à l'unanimité

b) Décision modificative n°4 au budget Centre de Santé

Il est nécessaire de modifier le budget centre de santé tel que présenté ci-après :

BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SANTE DU LIGNON - EXERCICE 2022							
DM n°4							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
61	6156	Maintenance	2 000,00 €	77	7713	Libéralités reçues	35 000,00 €
	6256	Missions	2 000,00 €				
	6262	Frais de télécommunication	6 000,00 €				
62	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	25 000,00 €				
			Total				Total
			35 000,00 €				35 000,00 €

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Adopter la décision modificative telle que présentée ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Cécile Chantepredrix demande des explications sur les frais de télécommunication qu'elle trouve élevés. Il lui est répondu qu'il s'agit du système de fonctionnement de la fibre, de la téléphonie partagée, des différents matériels, ce sont des frais qui ne peuvent pas passer en investissement mais en fonctionnement.

Vote à l'unanimité

c) Décision modificative n°2 au budget annexe de l'assainissement

Il est nécessaire de modifier le budget assainissement tel que présenté ci-après :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
61	611	Sous-traitance générale (1)	16 000,00 €	75	757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	26 000,00 €
	615232	Entretien et réparation réseaux	10 000,00 €				
			Total				Total
			26 000,00 €				26 000,00 €

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Adopter la décision modificative telle que présentée ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Cécile Chantepredrix s'interroge, au regard de la sécheresse, sur le fait de continuer à vendre de l'eau à la communauté de communes du Val Eyrieux. M. le Maire répond que c'est une convention avec la communauté de communes et la Délégation de Service Public prévoit que la commune du Chambon-sur-Lignon puisse fournir cette eau. M. le Maire ajoute qu'il faut gérer au mieux le débit de nos sources mais pour l'instant tout est respecté.

Vote à l'unanimité (2 abstentions Mme Chantepredrix, M. Roux)

d) Ouverture des crédits d'investissement pour 2023

A compter du 1er janvier 2023, et ce, jusqu'au vote du budget primitif, la commune ne peut plus procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Pour autant, les opérations d'investissement doivent continuer d'être exécutées et ce, dès le 1er janvier 2023.

Il convient donc d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent pour les budgets : Commune - Eau - Assainissement- Chaufferie Bois et Centre de Santé.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice 2021 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption des budgets 2023 en application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité

e) Admission en non-valeur

Monsieur le comptable public d'Yssingaux a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

En vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au comptable public, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit de créances communales pour lesquelles le comptable public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Le montant total du titre à admettre en non-valeur s'élève à 611,92 € (Condamnation pénale).

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Admettre en non-valeur la créance communale ci-dessus mentionnée ;
- Inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, article 6541 Créances de l'exercice ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Il est rappelé qu'il s'agit ici d'une condamnation pénale suite à des tags et des propos injurieux. Cette affaire concerne la municipalité précédente.

Vote à l'unanimité

Arrivée de Sébastien Genest à 19h15

f) Demandes de subvention DETR 2023

- *Création d'une salle d'exposition, d'un tiers lieu, d'une résidence d'artiste et de 2 logements à haute performance énergétique*

En 2020, la commune a lancé une première phase de requalification d'un îlot du centre bourg de mise en sécurité avec la démolition et reconstruction d'un bâtiment communal qui menaçait ruine.

La 2^{ème} phase consiste en l'implantation d'un tiers-lieu, une salle d'exposition, une résidence d'artiste et des logements. Le projet prévoit également la requalification des abords afin de créer un espace à destination des usagers du site et plus largement de la population chambonnaise.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 2 072 255,00€.

Les travaux seront réalisés au cours de l'exercice 2023 et du premier semestre 2024.

Ce programme pourrait être financé selon les modalités reprises dans le tableau suivant :

Dépenses HT		Recettes HT (Subvention sollicitée)	
○ Honoraires (9.8%)	184 955,40€	○ DETR/DSIL (30%)	621 676,62€
○ Travaux	1 887 300,00€	○ Région Auvergne Rhône Alpes (25%)	518 063,85€
		○ Conseil Départemental (25%)	518 063,85€
		○ Autofinancement (20%)	414 451,08€
Total	2 072 255,40€	Total	2 072 255,40€

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Approuver le projet ;
- Approuver le plan de financement ;
- Autoriser Mr le Maire à solliciter tout autre financeur public ou privé ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Frédéric Roux s'interroge sur la gestion du site, si tout a été défini et réfléchi.

M. le Maire explique que les logements seront utilisés pour des logements d'artistes mais aussi saisonniers et d'apprentissage.

Cécile Chanteperdrix estime le projet trop onéreux, elle demande la taille de la salle d'expo et des logements. Denise Vallat répond que la salle d'expo fait 150 m², les 2 studios font 30m² et les 2 logements locatifs font 45 m². Elle explique qu'une salle d'exposition au Chambon-sur-Lignon manque et qu'elle est incontournable.

Frédéric Roux demande à M. le Maire si compte-tenu du financement par des deniers publics des logements il envisage une tarification sociale des loyers.

Cécile Chanteperdrix explique qu'il ne faut pas refaire les erreurs du passé, qu'il ne faut pas construire pour ne pas pouvoir faire vivre la structure derrière.

M. le Maire répond que l'objectif des logements est d'avoir des recettes pour atténuer les coûts de fonctionnement.

Vote à la majorité (4 oppositions Mmes Barriol et Chanteperdrix, M. Roux et Savini)

- *Construction d'une extension "archives", mise aux normes de sécurité et transition énergétique de la mairie*

Les services des archives départementales et de la sécurité incendie ont signalés, pour le premier, la non-conformité des conditions de conservation des archives de la collectivité et, pour le second, l'absence d'issue de secours à l'arrière du bâtiment actuel.

Un projet d'extension qui aura une surface de 76m², permettra la création d'une zone d'archivage aux normes, la mise aux normes de sécurité du bâtiment et sera l'occasion d'une transition énergétique de l'ensemble immobilier vers une géothermie superficielle par forage.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 400 000,00€.

Les travaux seront réalisés au cours de l'exercice 2023.

Ce programme pourrait être financé selon les modalités reprises dans le tableau suivant :

Dépenses HT		Recettes HT (Subvention sollicitée)	
○ Honoraires (1.8%)	7 200,00€	○ DETR/DSIL/Fonds Vert (60%)	240 000,00€
○ Travaux	392 800,00€	○ Autofinancement (40%)	160 000,00€
Total	400 000,00€	Total	400 000,00€

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Approuver le projet ;
- Approuver le plan de financement ;
- Autoriser Mr le Maire à solliciter tout autre financeur public ou privé ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Cécile Chanteperdrix trouve le montant élevé pour cette extension. Il lui est répondu que l'installation de la géothermie et les contraintes des archives départementales au niveau des matériaux, de l'isolation, de la ventilation et de l'hydrométrie sont particulièrement strictes.

Antonio Savini précise que c'est une très belle initiative, que les archives sont la mémoire de la commune et qu'il faut les préserver. Il demande s'il a été calculé les économies d'énergie que le changement de chauffage fioul géothermie va engendrer. Il lui est répondu que les calculs sont en cours. La Directrice Générale des Services explique que le coût de l'installation de la géothermie dépend du nombre de forages qui pour l'instant serait de 7, mais rien n'est arrêté.

Frédéric Roux souhaite savoir s'il y a une réflexion sur la maison des Bretchs. M. le Maire rappelle que c'est un bâtiment qui relève de la compétence communautaire et qu'une réflexion est nécessaire.

Vote à l'unanimité

g) Redevances dues par la CCHL au titre des bâtiments communaux occupés pour l'exercice de ses compétences

Lors de la discussion du budget 2022, le conseil communautaire de la CCHL a décidé d'instaurer des loyers pour l'occupation des bâtiments communaux par la CCHL et d'établir une convention de mise à disposition des locaux (une par local) qui précise le coût du loyer et la refacturation des frais de fonctionnement des locaux (ménage, électricité, ...).

A savoir :

Local	Surface occupée	Tarif €/m ²	Loyer mensuel	Loyer annuel
Médiathèque	345	4.00€	1 380.00€	16 560.00€
Office de tourisme	175	4.00€	700.00€	8 400.00€
Crèche	180	4.00€	720.00€	8 640.00€
Totaux			2 800.00€	33 690.00€

M. le Maire le maire sollicite le conseil pour :

- Approuver la redevance d'occupation telle que présentée et l'émission des titres connexes ;
- Autoriser la signature des conventions afférentes ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Frédéric Roux s'interroge sur le fait que les Bretchs ne figurent pas ici. Le maire répond que la maison des Bretchs appartient en totalité à la communauté de communes.

Vote à l'unanimité

■ Ressources humaines

a) Création de postes

Il est nécessaire de créer les postes suivants :

Budget	Statut	Grade	Fonction	Motif	Quotité hebdomadaire
Centre de santé	Temporaire	Médecin	Médecin	Arrivée du : • Dr Falaise • Dr Ducarre • Dr Pancik	24 heures 22.5 heures 42.5 heures
	Permanent	Adjoint administratif territorial - AAT(C)	Secrétariat médical	Arrivée de 3 médecins	35 heures 35 heures
Principal	Temporaire	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques-ACPB	Tri, organisation, versement et classement des archives communales	Observations suite à la visite de MM MANÉ et PROFIZI	35 heures (3 mois)
	Permanent	Adjoint Technique Territorial – ATT (C)	Agent polyvalent des services techniques	Pérennisation emploi de contractuel	35 heures
	Permanent	Agent de maîtrise	Adjoint au DST	Promotion	35 heures

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Créer les postes tels que présentés ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Il est expliqué que trois médecins vont arriver au pôle de santé, le Dr Falaise 24h par semaine, le Dr Ducarre 22,5h par semaine et le Dr Pancik 2 semaines sur 4.

Il est précisé qu'avec l'arrivée des nouveaux médecins et de l'augmentation du travail, les secrétaires passent toutes les deux à 35h.

La commune va pendant 3 mois embaucher un assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques afin d'organiser le classement des archives communales.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

M. le Maire explique que trois candidats ont été retenus pour le concours d'architecte de l'école maternelle : le cabinet Gallet ; le cabinet Magaud et le cabinet Doucerain, Lièvre, Delziani (DLB). Les trois candidats vont présenter leurs projets anonymement. Le jury de sélection se réunira à nouveau pour sélectionner l'offre la plus pertinente.

Sandra Picot indique que la Collecte 2022 de la Banque Alimentaire a permis de récolter 1 200 kg de denrées. Nous restons encore sur une excellente année de collecte.

Le goûter des aînés aura lieu le samedi 17 décembre de 15 h à 17 h.

Franck Royer explique que des travaux sont nécessaires au lac de Devesset au niveau du camping et des sanitaires. M. le Maire explique que trois mairies sont concernées par ces travaux, Saint-Agrève à 40 %, le Chambon-sur-Lignon à 40 % et Devesset à 20 %.

Cécile Chantepedrix explique que la municipalité doit montrer l'exemple en terme d'économie d'énergie.

Isabelle Rouveure s'en va à 20h15.

Perrine Barriol nous interpelle au sujet des OQTF (obligation de quitter le territoire français) et des IRTF (interdiction de retour sur le territoire français)

Elle nous invite à venir aux permanences de la Cimade les jeudis de 16 h à 18 h pour réfléchir au soutien que nous pouvons apporter.

M. le Maire lui répond qu'il est à sa disposition.

Antonio Savini interpelle sur deux CPTS (Communautés professionnelles territoriales de santé) dans le département. M. le Maire répond qu'effectivement deux options sont à l'étude avec la création d'une CPTS territoire des Sucs et une CPTS avec Saint-Agrève. M. le Maire préfère la deuxième option pour des raisons géographiques.

Didier Maneval indique que la poignée handicapée de la salle de sport est posée, il souhaiterait l'achat d'un vélo elliptique.

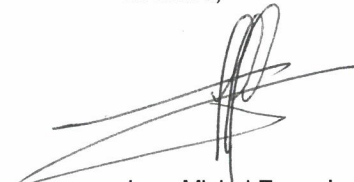
André Arnaud précise que l'éclairage public va être coupé plus tôt, de 23h30 jusqu'à 5h30 afin de réaliser des économies.

Les 18 et 19 décembre le train du père Noël à la gare du Chambon-sur-Lignon.

Cérémonie des vœux en mairie le samedi 7 janvier à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le maire,



Jean-Michel Eyraud



La secrétaire de séance



Sandra Picot

Procès-verbal accepté lors de la séance du conseil municipal du 28 février 2023

(vote à l'unanimité)